

10016 - Comment donner une bonne éducation à ses enfants ?

question

J'ai du mal à dispenser une bonne éducation à mes enfants. Il m'arrive souvent d'être en colère et de les frapper. J'espère que tu me donnes des conseils à ce propos et que tu m'indiques des ouvrages utiles relatifs à ce domaine...

la réponse favorite

L'éducation des enfants fait partie des obligations des père et mère. Allah le Très Haut en a donné l'ordre dans le Coran et le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) en a fait de même. Voici ce que le Très Haut a dit : **« Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne. »** (Coran, 66 : 6).

L'imam at-Tabari a dit dans son commentaire de ce verset : **« Allah le Très Haut dit : ô vous qui avez reconnu vraie la parole d'Allah et celle de Son messager, protégez-vous »**. C'est-à-dire : apprenez-vous mutuellement ce qui vous permette de protéger celui que vous connaissez contre l'enfer en le mettant à l'abri, s'il applique son savoir à l'obéissance à Allah. **« vos familles contre l'enfer »** signifie : apprenez à vos familles à obéir à Allah de manière à se protéger contre l'enfer. voir le Tafsir d'at-Tabani, 28/165

Al-Qurtubi a dit : « Muqatil a dit : c'est un devoir que l'on doit assumer au profit de ses enfants, des membres de sa famille, et de ses esclaves. Al-Kiya a dit : nous avons l'obligation d'apprendre à nos enfants et aux autres membres de notre famille la religion, le bien et les règles (de conduite) indispensables. C'est le sens de la parole du Très Haut : **«Et commande à ta famille la Salâ, et fais-la avec persévérance»** (Coran, 20 : 132) C'est aussi dans le même sens qu'Il dit au Prophète (bénédition et salut soient sur lui) : **«Et avertis les gens qui te sont les plus proches. »** (Coran, 26 :214). C'est aussi le sens du

hadith : « **Donnez leur l'ordre d'observer la prière dès l'âge de sept ans** ». Voir le Tafsir d'al-Qurtoubi, 18/196.

Tout musulman est sensé invité (les gens) à se soumettre à Allah le Très Haut. Qu'il donne donc la priorité à ses enfants, à sa famille et à son entourage dans son appel (à Allah). Quand Allah investit le Messenger d'Allah de sa mission, Il lui dit : «**Et avertis les gens qui te sont les plus proches.** » (Coran, 26 : 214) puisque ces gens-là mériteraient mieux que quiconque sa bienfaisance, sa compassion et sa bienveillance.

Le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a rendu les père et mère responsables de la protection des enfants et les a intimé l'ordre l'assumer. A ce propos Abd Allah ibn Omar a dit : « J'ai entendu le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire : « **Vous êtes tous des bergers et tout berger est responsable de son troupeau : l'imam (guide) est un berger pour les gens qu'il dirige et l'homme est un berger dans sa famille et il est responsable de son troupeau. La femme est une bergère au sein du foyer conjugal et elle sera responsable de son troupeau. Le domestique est un berger par rapport aux biens de son patron et il est responsable de son troupeau** ». Il dit ensuite : je crois qu'il a ajouté : « **l'homme est un berger par rapport aux biens de son père et il est responsable de son troupeau. Vous êtes tous des bergers et vous êtes responsables de vos troupeaux** ». (rapporté par al-Boukhari, 853 et par Mouslim, 1829).

Votre devoir est de cultiver en eux l'amour d'Allah et Son Messenger et l'amour des enseignements de l'Islam et de les informer qu'Allah dispose de l'enfer et du paradis et que l'enfer, très brûlant, aura pour combustible des hommes et des pierres. Voici une histoire à méditer.

Ibn al-Djawzi a dit : il était une fois un roi très riche qui avait une fille unique qu'il aimait très bien et lui assurait toute sorte de divertissement. Il resta ainsi pendant un certain temps. Près du roi vivait un dévot. Au cours d'une nuit, celui-ci récita à haute voix ceci : « **Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d' un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres.**» (Coran, 66 : 6) La fille (du roi) entendit la

récitation et dit à ses servantes : **« Arrêtez »** Mais elles n'arrêtèrent pas ... Pendant ce temps, le dévot répétait le verset et la princesse ses ordres à ses servantes en vain. .. C'est alors que la princesse mit sa main dans la fente de sa robe et la déchira.. les gens en informèrent son père qui accourut vers elle et lui dit : chérie ! qu'est-ce que t'est arrivé depuis la nuit dernière ? ». Pourquoi pleures-tu ? Puis il la serra contre lui. Alors elle lui dit : Père ! Je te supplie au nom d'Allah de me dire si Allah dispose bien d'un feu qui ait pour combustible des hommes et des pierres ».

- **« oui »**

- **« qu'est-ce qui t'avait empêché de m'en informer ? Au nom d'Allah, je ne prendrais pas une bonne nourriture et ne me coucherai pas sur un lit moelleux avant de savoir si ma place sera au paradis ou en enfer »**. Voir Safwatou as-Safwa, 4/437-338.

Il convient de les éloigner des lieux de débauche et de perdition comme il convient de ne pas les laisser grandir en empruntant des mauvaises voies tracées par la Télévision et d'autres (instruments) tout en leur demandant d'être bons. Car celui qui cultive un arbre à épine ne pourra pas en récolter du raisin. Il faut leur donner une bonne éducation dès leur jeune enfance pour qu'ils soient réceptifs à vos ordres et interdits et n'aient pas de difficultés à vous obéir. D'après Abou Hourayra (P.A.a) le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **« Donnez à vos enfants l'ordre d'observer la prière dès l'âge de sept ans et frappez-les pour sa non observance à l'âge de dix ans et faites en sorte qu'ils ne partagent plus les mêmes lits »**. (rapporté par Abou Dawoud, 495).

Le hadith est déclaré authentique par Cheikh al-Albani dans Sahih al-Djami, 5868.

Mais l'éducateur doit être compatissant et clément, d'un abord facile, non grossier ni arrogant. Il doit adopter un bon dialogue débarrassé des insultes, du ton blessant et éviter les coups à moins que l'enfant persiste dans la désobéissance, rejette les ordres de son

père et continue de commettre des actes interdits. Dans ce cas là, il est préférable de le traiter durement sans lui porter préjudice...

Al-Manawi a dit : « Il vaut mieux corriger son enfant ayant un âge qui lui permet de supporter la correction, dans le but de l'éduquer dans les mœurs qui caractérisent les pieux et dans le but de l'empêcher de fréquenter les pervers, de lui apprendre le Coran, la littérature et la langue arabe et de lui faire entendre les pratiques enseignées par la Sunna et les paroles des anciens et de lui apprendre les dispositions indispensables de la religion, pourvu de le menacer avant de le frapper pour l'obliger à observer la prière. Ceci est mieux que de donner en aumône l'équivalent d'un saa (2 kg) de céréales. En effet, si l'on éduque bien son enfant, ses bons actes seront considérés comme des aumônes permanentes du père. Car l'aumône consistant à donner (aux pauvres) l'équivalent d'un saa génère une récompense limitée tandis que l'aumône que constitue les actes de l'enfant durera aussi longtemps que leur auteur vivra. La bonne conduite nourrit l'âme et la prépare pour la vie future : « **Préservez vos personnes et vos familles, d' un Feu.** » (Coran, 66 : 6).

Protéger sa personne et ses enfants contre l'enfer, c'est sermonner ceux-ci et les mettre en garde contre l'enfer et les redresser grâce au recours à toutes sortes de correction.

L'éducation utilise le sermon, la menace, la frappe, l'emprisonnement, la récompense et le bon traitement. La manière utilisée pour éduquer l'âme noble et pure est différente de celle employée pour traiter l'âme détestable et basse. Voir Faydh al-Qadir, 5/257.

La correction corporelle n'est pas une finalité en soi mais un moyen de redresser l'enfant. et on ne doit l'employer qu'en cas de révolte et de désobéissance de la part de celui-ci.

La loi religieuse comprend un code pénal très riche. Car il renferme des dispositions relatives aux peines applicables en cas de fornication, de vol, d'accusation touchant le comportement sexuel d'une personne mariée, etc. Tout cela vise à améliorer les conditions de vie des gens et à leur éviter de se comporter mal.

C'est dans ce sens que le Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) a fait cette recommandation qui permet au père de dissuader son enfant : « D'après Ibn Abbas, le

Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Accrochez la cravache de manière qu'elle soit visible pour tous les membres de la famille car cela (leur inspire) la bonne conduite** » (rapporté par at-Tabarani, 10/148). La chaîne de transmission de ce hadith a été jugé « **bon** » par al-Haythami dans Madjmou' az Zawaid, 8/106. Al-Albani l'a jugé « **bon** » dans Sahih al-Djami, 4022.

Dans l'éducation des enfants, il faut employer la carotte et le bâton. Mais le plus important reste l'assainissement du cadre de vie des enfants en les dotant des moyens d'une bonne orientation. Ce qui passe par l'engagement des éducateurs responsable notamment les père et mère.

Parmi les méthodes qui permettent au père de réussir dans l'éducation de ses enfants figure l'emploi d'un magnétophone pour écouter des sermons, des cassettes contenant la récitation du Coran, des prêches et des cours dispensés par des ulémas entre autres nombreuses méthodes...

S'agissant des ouvrages de référence que vous avez demandés pour l'éducation de vos enfants, nous vous recommandons ceux-ci :

- tarbiyat al-atfal fi rihab al-islam par Muhammad Hamid an-Nassir et Khawlat Abd al-Qudir dervich (l'éducation des enfants dans le giron de l'Islam).
- Kayfa yurabbi al-mousslim waladahou par Muhammad Said Mawlawi. (Comment le musulman doit-il éduquer son enfant ? »).
- Tarbiyat al-abnaa fi al-islam par Muhammad Djamil Zins (l'éducation des enfants en Islam).
- Kayfa nourabbiri at faalanaa par Mahmoud Mahdy al-istanbouli. (Comment éduquer nos enfants ?)
- Massouliyat al-ab al-mosulim tarbiyat al-walad par Adman Ba harith (la responsabilité du père musulman dans l'éducation de son enfant). Allah le sait mieux.